Image not found or type unknown

Paiement astreinte multiple

Par **Carter Pierre**, le **01/10/2017** à **21:19**

Bonjour,
J'ai une petite interrogation sur le fonctionnement de l'astreinte qui a été mis en place dans mon entreprise. Je m'explique :
Je travaille dans une entreprise de support informatique aux entreprises, il y a plusieurs "équipes" travaillant chacune avec un client "pro" différent.

Dans mon équipe nous avons une astreinte le dimanche car le client le necessite. Il s'agit d'une astreinte qu'on peut qualifier de "passive" (pas d'intervention, juste des appels téléphonique avec parfois prise en main a distance sur des postes). Cette astreinte est bien entendu payée.

Hors mon employeur viens de décrocher une nouvelle astreinte sur un autre client (client géré par des collègues d'une autres équipe). Pour des raisons d'économie mon patrons ne veut pas affecter cette astreinte à une autre équipe mais l'ajouter à la notre.
Jusque là je n'y vois pas d'inconvient, en revanche ce qui pose problème c'est que mon employeur ne veut pas nous remunérer pour cette astreinte supplémentaire. Pour lui nous sommes payés pour une astreinte peut importe le nombre de client.

Ma question est : A-t-il raison ? Le nombre de client ne joue pas ou bien ne devrait-on pas être payé pour chaque client en astreinte ?
Son deuxieme argument est que le nombre d'appel pour le nouveau client a ét estimé à 10/15 appel par ans ce qui est très peu et donc ne necessiterai pas de paiement. Le nombre joue-t-il sur la rémunération d'une astreinte ? Même si n ne recoit aucun appel duant cette astreinte n devrait tiut de même être payé, non?

Merci d'avoir lu ce petit pavé et merci d'avance pour vos retours

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **22:36**

Bonjour,
Il faudrait consulter l'Accord d'astreinte pour savoir comment il est rédigé et si l'on peut considérer qu'il ne couvre qu'un seul client ou permet d'être étendu à plusieurs...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés